Activité de la Chambre de commerce suisse en France pendant le mois de juin 1944

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **24 (1944)**

Heft 7

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

leurs furent particulièrement nombreux à la visiter cette année. On n'en peut dire autant des acheteurs étrangers dont seul un petit contingent parvint à surmonter les difficultés présentes qui s'opposent au franchissement des frontières. Le mouvement des affaires n'en a pas moins été jugé satisfaisant dans son ensemble par rapport aux circonstances. De toute façon, le succès publicitaire reste acquis. Le public une fois de plus fut conquis à la vie des merveilles livrées par l'industrie horlogère suisse, et les connaisseurs le furent à leur tour.

La fabrication s'est appliquée en effet plus qu'autrefois et avec bonheur, à poursuivre trois buts convergents : la perfection esthétique, l'exactitude la plus scrupuleuse et l'adaptation de la montre aux besoins de la clientèle contemporaine. Aucun de ces buts ne fut sacrifié.

Cette tendance se manifeste dans toutes les parties de la montre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Pour chacune, le micromètre est souverain. Et pour chacune également, l'analyse au laboratoire a permis de choisir les matières les plus adéquates, en dépit des restrictions.

L'or et l'acier se disputent la boite. Qu'il s'agisse des montres-bracelets pour hommes ou pour dames, l'or rouge ou rose fait place à l'or jaune, plus chaud, plus riche. La montre pour hommes fait appel au bracelet cuir, couleur nature, large et cousu à points espacés. Le bracelet pour dames se confectionne en gros cordonnet dans des teintes sombres, fixé à la boîte par des gonds volumineux. On recourt aussi à des cuirs simples ou jumelés, en baguettes queue de rat. On coiffe la montre de dames, rectangulaire ou carrée, d'une glace optique qui lui donne un air somptueux. Les pièces de luxe sont pourvues de magnifiques bracelets massifs, à maillons cossus, ornés parfois de brillants ou de roses à leurs extrémités. On les monte aussi en savonnettes, dont le couvercle est pavé de pierres. Le bijoutier et l'orfèvre l'emportent apparemment par le travail, mais qu'on ne s'y trompe point : les mouvements sont des chefs-d'œuvre.

Les montres-bracelets pour hommes continuent à se fabriquer avec des mouvements 10 et demi biseautés, ce qui permet de les loger dans des boites 11 et demi et plus. Grâce à des cadrans nécessairement agrandis, on obtient une lecture plus aisée. Le bombé de la boîte et du cadran donne à la montre une forme plus lenticulaire. Les heures sont marquées de trois en trois par des chiffres ; ailleurs, on se contente de points. Le souci d'une plus grande lisibilité se traduit par des aiguilles fil, qu'on se garde de trop amincir. On fuit les cadrans multicolores, zonés ou fantaisistes. Le mode d'ordre est à la monochromie, s'harmonisant avec la couleur de la boite. La boîte d'acier est débarrassée des facettes. Elle n'en a que plus de style, brossée mat.

Demandé de plus en plus, le chronographe se fabrique en format agrandi, de préférence en 14 lignes. Le cadran noir est en vogue, mais il faut que les aiguilles tranchent nettement sur le fond.

La seconde au centre, rouge ou neutre, sera sans doute battue en brèche par le chronographe, du moins pour une certaine clientèle.

La pendulette connaît un regain de mode. Ici également on s'est appliqué à réaliser des modèles sobres — faute de matière en suffisance —, mais d'autant plus racés. On cherche à donner plus de vie au cadran par la gravure et la pose d'appliques. Une maison lance une pendulette de haute précision.

Le réveil prend du champ, en quantité et en qualité. Il s'oriente vers plus de précision et plus de beauté.

En résumé, l'horlogerie suisse a donné à la Foire de Bâle la preuve d'une constante ascension vers un summum de précision et de beauté. C'est à ce souci de perfection qu'elle doit de pouvoir aujourd'hui encore, en dépit des difficultés que rencontre l'exportation de ses produits, conserver une situation de premier plan sur le marché mondial.

ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE PENDANT LE MOIS DE JUIN 1944

Malgré les bombardements tragiques des principales villes de France, les Sections régionales de la Chambre de Commerce ont été des plus actives au cours des semaines écoulées. Cela nous donne l'occasion de rappeler ici les grandes lignes de l'organisation de notre Compagnie.

Alors que le Siège de cette dernière se trouve à Paris, où se réunit le Conseil d'Administration, où réside le Président et où fonctionne le Secrétariat général, la Chambre de Commerce dispose de Sections dans différentes régions de la province :

Section du Centre à Lyon créée en 1920 ;
Section du Sud-Est à Marseille créée en 1921 ;
Section du Nord à Lille créée en 1938 ;
Section de l'Est à Besançon créée en 1942.

La carte reproduite ci-contre indique les limites actuelles de ces quatre Sections. Avant de parler de leur activité durant le mois écoulé, nous voudrions ajouter ce qui suit :

En 1939, une Section avait été également fondée à Strasbourg. Elle comprenait les départements du Bas-Rhin et de la Moselle. Quant aux Adhérents domiciliés dans le département du Haut-Rhin, ils avaient exprimé le désir de ne pas faire partie de cette Section, mais de continuer à dépendre directement du Siège de la Compagnie à Paris. En ce moment, l'Alsace et la Lorraine sont rattachées à l'Allemagne. De ce fait, l'activité de la Chambre de Commerce Suisse en France y est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Avant la guerre, le projet avait été fait de grouper aussi en Section les Adhérents de Bretagne, mais les évènements nous ont obligés de surseoir à la réalisation de ce projet.

Par contre, une Section est depuis peu en voie de constitution dans le Sud-Ouest, conformément au vœu exprimé par nos Adhérents de cette importante région économique de la France. Cette nouvelle Section aurait son siège à Bordeaux et sa circonscription serait limitée à l'Est par les Sections de Lyon et de Marseille ; au Nord, elle comprendrait encore les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de l'Indre. Si les évènements le permettaient cette 6e Section serait créée dans un avenir très rapproché.

Les Adhérents ne faisant pas partie des quatre Sections existant actuellement, sont rattachés au Siège de la Compagnie. Ils ont à leur disposition les Services du Secrétariat général à Paris. Ceux de Suisse peuvent de même s'adresser à la Délégation à Bâle du Secrétariat général. Il est inutile de préciser que tout Adhérent, qu'il fasse partie ou non d'une Section, a la possibilité de s'adresser directement au Secrétariat général si le renseignement demandé ou l'intervention sollicitée est plus spécialement de son ressort.

Le tableau suivant montre l'importance numérique des différents groupes d'Adhérents en date du 19 mai 1944 :

Siège de la Compagnie à Paris :	France : 2.572	Adhérents
	Suisse : 1.360	—
Section de Lyon (1920) :	608	—
Section de Marseille (1921) :	523	—
Section de Lille (1938) :	200	—
Section de Strasbourg (1939) :	15	—
Section de Besançon (1942) :	417	—
Future Section de Bordeaux :	326	—
Total :	6.021	Adhérents

Les Sections sont organisées sur le même modèle que la Compagnie dans son ensemble, mais leur activité est limitée aux questions régionales. Leurs Adhérents se réunissent annuellement en Assemblée générale ; ils élisent un Président

ORGANISATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

REPARTITION DES DEPARTEMENTS ENTRE LE SIÈGE DE LA COMPAGNIE A PARIS ET LES SECTIONS DE LYON, MARSEILLE, LILLE ET BESANÇON

et un Comité ; sauf celles de Lille et Strasbourg, chaque Section dispose d'un Secrétariat placé sous l'autorité et la responsabilité du Président de Section ; ce dernier fait partie du Conseil d'Administration et, le cas échéant, du Comité de Direction, aux réunions desquels il est convié à prendre part à Paris, afin que les efforts des différents organes de la Compagnie soient bien coordonnés.

La plus ancienne des Sections et numériquement la plus importante est celle de Lyon, placée sous la présidence d'honneur de M. Georges Meyer, Consul de Suisse, et sous la présidence effective de M. Edouard Barbezat. Ses Secrétaires sont M. Claude d'Andiran et M. Maurice Beguelin.

Ces derniers ont hérité de la grande activité déployée, pendant près de deux années, par la Délégation à Lyon du Secrétariat général de Paris. Cette Délégation, dirigée par M. Georges Hirzel, avait pour mission de remédier, en ce qui concerne notre Compagnie, au morcellement de la France en deux zones, dont la ligne de démarcation était alors difficile à franchir par les voyageurs comme par les lettres de caractère commercial. Ces difficultés ayant disparu au début de 1943, la Délégation a été supprimée. Elle n'avait plus de raison d'être et son Chef a été appelé par ailleurs à reprendre les occupations qu'il avait momentanément quittées pour entrer à la Chambre de Commerce.

Après son départ, les deux Secrétaires actuels de la Section se sont partagé les tâches qui incombent à notre Compagnie et dont nous vous donnerons quelques exemples puisés dans leur dernier rapport d'activité :

La seule porte demeurée ouverte entre la France et la Suisse est celle de Bellegarde, toute proche de Lyon. Aussi de nombreux renseignements ont-ils été demandés à nos collaborateurs sur les transports entre les deux pays et sur le transit à travers la Suisse des marchandises en provenance ou à destination de la France. Ils sont intervenus pour faciliter, dans toute la mesure du possible, ces transports, de même que les opérations d'importation et d'exportation entre les deux pays. Ils ont porté plus particulièrement leurs efforts sur les recherches de produits français à vendre en Suisse, question qui conditionne aujourd'hui les échanges franco-suisses. Ils se sont occupés de recouvrements de créances, de recherches de représentants de commerce, de démarches auprès des autorités locales pour obtenir des titres de transport et des permis de séjour. Il n'est malheureusement pas possible d'énumérer ici tous les domaines très variés et utiles de l'activité déployée par chacune de nos Sections.

Celle de Marseille, la deuxième par l'ancienneté et l'importance numérique, a eu le malheur de perdre récemment son Président d'honneur en la personne de M. Georges Angst, Consul de Suisse. Son président en charge est M. Louis Bovet et son Secrétaire, M. Cyril Chabloz, auquel est adjoint M. Fernand Zbinden.

Depuis que la port de Gênes ne peut plus être utilisé pour le ravitaillement de la Suisse, celui de Marseille constitue, en quelque sorte, la dernière fenêtre de ce pays ouverte sur l'outre-mer. Aussi notre Section phocéenne suit-elle avec attention — en étroites relations avec le Commissariat fédéral représentant à Marseille l'Office de guerre pour les transports — les efforts des autorités françaises et suisses chargées du déchargement des bateaux et de l'acheminement par fer des marchandises vers la Suisse. Mais son activité se ressent, par ailleurs, du marasme des affaires particulièrement accentué à Marseille et dans toute la région avoisinante. La crise des transports et la hausse des prix ont compromis, malheureusement, les efforts tentés pour reprendre les envois en Suisse de fleurs du Midi et pour intensifier les expéditions, dans le même direction, de fruits et primeurs de la région d'Avignon et du Vaucluse. De telles actions ne demeurent jamais complètement vaines et si elles ne donnent pas beaucoup de résultats dans le présent, elles en donneront certainement à l'avenir.

En attendant, nos collaborateurs de Marseille rendent de multiples services en renseignant les uns et en entreprenant des démarches en faveur des autres. Leur dernier rapport signale qu'ils se sont occupés d'avoirs bloqués en Suisse, de formalités d'exportation dans ce pays, de compensation de contingents, de possibilités de correspondance avec différents pays par l'intermédiaire du Siège de la Compagnie... et de nombreuses autres affaires rentrant dans le cadre régional de leur activité. Signalons pour terminer que les Membres résidant dans l'Empire colonial français sont rattachés à la Section de Marseille.

La Section de Lille, fondée peu de mois avant la guerre, n'a repris ses travaux que tout récemment. Nous avons déjà vu qu'elle ne dispose pas encore d'un Secrétariat. Mais son Comité, reconstitué — il y a peu de temps — à titre provisoire, en attendant que les circonstances permettent à nouveau de réunir en Assemblée Générale les Adhérents de sa circonscription, déploie une grande activité, essentiellement pour amener à la Compagnie de nouveaux appuis en vue de la reprise des relations économiques entre le Nord de la France et la Suisse. M. le Consul Fred Huber continue à en être le Président d'honneur, alors que M. Yvan Effront assume la charge de Président en exercice ; son bureau personnel sert provisoirement de Secrétariat de Section.

Quant à la benjamine de nos Sections, celle de Besançon, c'est un enfant plein de promesses et dont le développement n'attend pas les années. Son Président d'honneur est M. Walter Spycher et le Président en charge M. Henri Perrenoud ; son Secrétaire est M. Adolphe Meyer.

Des liens d'affaires très étroits attachent la Franche-Comté à la Suisse. Des deux côtés du Jura, l'on fabrique des montres. Aussi, une grande interdépendance existe-t-elle entre les industries horlogères française et suisse. La Bourgogne viticole et les Vosges adonnées principalement à l'industrie textile échangent également leurs produits contre des machines et d'autres marchandises originaires de Suisse.

Ces courants d'affaires provoquent des demandes de renseignements auxquelles le Secrétariat de la Section s'efforce de donner satisfaction dans toute la mesure du possible. Malgré la proximité des régions intéressées à ces échanges, des deux côtés de la frontière franco-suisse, les voyages sont difficiles à réaliser et la correspondance n'est pas encore assez rapide pour permettre de dissiper les quelques malentendus que les circonstances actuelles ne permettent pas d'éviter. Il faut savoir gré aux promoteurs de cette Section de leurs efforts et des résultats obtenus pour améliorer, dans leur région, le commerce franco-suisse dont la vitalité n'aura pas été atteinte par la guerre, si malheureusement son volume a diminué du fait des hostilités.

Nous avons parlé des Sections de Lyon, Marseille, Lille et Besançon. Mais chacune d'elles groupe dans sa circonscription de nombreux départements du Centre, du Sud-Est, du Nord et de l'Est de la France, qui participent tous à l'activité des Sections. Par le moyen soit de certains membres de leur Comité, soit de Membres Correspondants, les Sections s'efforcent de décentraliser leur activité et d'étendre à toute leur circonscription le réseau de leurs collaborateurs bénévoles. Les Présidents et Secrétaires leur rendent visite périodiquement, lorsqu'eux-mêmes ne viennent pas participer aux travaux des Comités de Sections.

Cette organisation de Sections et de Correspondants a pris un tel développement au cours de ces dernières années, qu'il a fallu introduire dans les statuts de la Chambre de Commerce de nouvelles dispositions qui viennent d'être ratifiées par l'Assemblée Générale du 11 juillet. Les attributions de chaque organe et leurs rapports entre eux ayant été mieux précisés, on peut en attendre un nouvel essort de la Compagnie pour le plus grand bien des relations économiques entre la France et la Suisse.

Gérard de PURY,
Secrétaire général
de la Chambre de Commerce Suisse en France.